

AUTORISATION DE COMMUNICATION D'UN ACTE D'ÉTAT CIVIL - MARIAGE -
DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET EN VERSION NUMÉRIQUE DE LA COMMUNE

Nous soussigné(e)s

Ayant connaissance des dispositions de l'article 9 du Code Civil, aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée et qui s'opposent notamment à la divulgation par des autorités publiques, telles que les municipalités, à des tiers, quelle qu'en soit la qualité, de tout élément de vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci.

☐ Autorisons l'annonce dans le bulletin municipal en version papier de la commune d'ORCHIES, distribué auprès des habitants de la commune et en version numérique, publié sur le site internet de la commune d'ORCHIES.

De notre mariage célébré le en la mairie d'ORCHIES

Nous garantissons cette autorisation à titre gratuit et sans aucune contrepartie matérielle et, conformément au règlement 2016-179 dit RGPD, nous reconnaissons avoir été informé(e)s **de la possibilité de retirer notre consentement à tout moment** par voie d'écrit, adressé à la mairie d'ORCHIES. **A compter de sa réception, cette révocation ne vaudra que pour l'avenir.**

Nous garantissons n'être lié(e)s par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés et fait office de base légale au traitement.

En qualité de responsable de traitement, la Ville d'Orchies collecte et traite vos données dans le cadre de sa communication institutionnelle. Ce traitement permet à la Ville d'Orchies de publier les données personnelles issues des fichiers de l'état civil dans la version papier et numériques du bulletin municipal et repose sur la base légale de votre consentement (Article 6 (1) a du règlement général sur la protection des données - RGPD). Les autorisations de publication sont conservées durant la durée de conservation dudit support de communication. Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données les agents en charge de l'état civil et de la communication de la Ville d'Orchies et le cas échéant les prestataires en charge de l'impression et de la diffusion du bulletin municipal en format papier et numérique. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits suivants sur ses données : droit au retrait du consentement, droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Pour exercer ces droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : rgpd@cdg59.fr ou par courrier : A l'attention du Délégué à la Protection des Données, 14 rue Jeanne Maillotte 59013 LILLE CEDEX. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via www.cnil.fr

Fait le

À

Signatures (précédées de la mention « lu et approuvé »)